

Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Février 2021

La future stratégie agricole et alimentaire de la Suisse doit se fixer comme objectif un "pacte d'innovation"

Avec la politique agricole à partir de 2022 (PA22+), le Conseil fédéral veut améliorer les conditions générales de la politique agricole dans les domaines du marché, des cultures et de l'environnement. Il s'agit de doter l'agriculture et le secteur agroalimentaire des moyens qui leur permettront d'accroître la valeur ajoutée sur le marché, de renforcer l'efficacité des exploitations et de continuer à réduire l'impact environnemental et la consommation des ressources non renouvelables. Le secteur agricole soutient cette approche, mais insiste sur une définition holistique de l'efficacité des ressources : une agriculture économe en ressources est une agriculture qui optimise les rendements des cultures en utilisant pour son activité le moins possible d'intrants - tels que finances, main-d'œuvre, énergie, superficie de terres, eau, engrais ou pesticides - avec le plus faible impact possible sur la biodiversité, le sol, l'air et le climat. Pendant des années, la Suisse va devoir payer les dettes de la crise du coronavirus. D'où cette réflexion : l'agriculture n'aurait-elle pas d'autant plus intérêt à réaliser des revenus sur le marché en vendant des aliments de qualité ? Est-il vraiment opportun de miser en Suisse sur une extensification plus poussée et donc une agriculture encore moins productive, pour ensuite devoir importer davantage ?

La réponse conduit à la question centrale de savoir ce qui constitue une économie agricole et alimentaire durable dans ses trois dimensions (économique, sociale, écologique). Il est nécessaire de déterminer de manière scientifique et factuelle les lacunes ou les objectifs contradictoires, ainsi que le rôle de la chaîne de valeur intégrée au niveau international en amont et en aval dans la réalisation des objectifs. La transparence est nécessaire pour que l'écrémage des marges ait lieu là où de la valeur réelle est créée.

L'innovation comme clé d'un approvisionnement alimentaire régional durable

En tant qu'association représentant l'industrie agricole basée sur la recherche, scienceindustries plaide pour une stratégie agricole et alimentaire suisse axée sur l'innovation. L'agriculture de notre pays est confrontée à de nombreux défis. Pour y répondre, elle doit compter sur l'innovation tout au long de la chaîne de production et de valeur. Pour cela, elle a aussi besoin de conditions-cadre politiques appropriées. La liberté de la recherche, des procédures d'autorisation efficaces et fiables, la sécurité juridique et la sécurité de planification sont des facteurs qui jouent à cet égard un rôle primordial, tout comme les nouveaux modèles commerciaux basés sur le marché et offrant aux agriculteurs une rémunération des services en faveur de l'écosystème et de la protection du climat.

Seul un choix complet d'instruments – allant des méthodes de sélection modernes et des substances actives de synthèse hautement spécialisées aux produits biologiques innovants en passant par l'informatique pour les opérations de détection et d'application - permettra aux agriculteurs de relever les défis à venir. C'est aussi la condition sine qua non pour que l'industrie de transformation, tout comme la population, puissent compter sur un approvisionnement suffisant et sûr en produits régionaux abordables et de qualité.

Favoriser le progrès plutôt que de l'entraver

Les innovations sont néanmoins toujours fondées sur une mise en balance des risques et des avantages. La politique des interdictions et de la tolérance zéro empêche tout progrès et toute innovation. Nos objectifs en matière d'approvisionnement en aliments sains sont mis de côté par cet état d'esprit.

Ces considérations de fond devraient servir de points de repère dans les délibérations sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la session à venir. Les interventions au programme sont-elles au service ou au détriment d'une stratégie agricole et alimentaire durable ? Favorisent-elles l'innovation ou l'entravent-elles ?

Dossiers parlementaires

19.475 Iv. pa. « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides »
au Conseil des Etats le 3 mars 2021, ev. Au Conseil national le 4 mars 2021

CER-E opposait aux deux initiatives agricoles extrêmes une sorte de contre-projet informel indirect. Lors des discussions parlementaires sur le projet, cependant, celui-ci a été très fortement modifié. Avec au bout du

compte, un résultat indésirable : Dans sa forme actuelle, l'lv. pa. va maintenant bien au-delà de l'objectif initial qui était d'empêcher les initiatives. Si elle devait s'appliquer en l'état, jusqu'à 80% des produits phytosanitaires actuellement disponibles seraient remis en cause quant à leur aptitude à être homologués en Suisse. Un tel frein étant mis ainsi à l'innovation, les conséquences pour l'agriculture, le secteur alimentaire et les consommateurs seraient très négatives.

L'eau potable a besoin d'une protection bien adaptée. Le fait que l'lv. pa. 19.475 ne fasse pas de distinction entre métabolites pertinents et métabolites non pertinents n'est pas acceptable. Si la législation alimentaire opère une telle distinction, pourquoi devrait-il en être autrement dans la loi sur la protection de l'eau ? Ce n'est ni cohérent ni fondé sur les risques effectifs. L'UE prévoit également une limite supérieure de 10 µg/l (100 fois plus élevée qu'en Suisse) pour les métabolites non pertinents dans les eaux souterraines. La qualité de notre eau potable est excellente. Fixer arbitrairement une valeur limite inférieure aux métabolites non pertinents ne changera rien à cette qualité, mais ne fera qu'encourager la dénonciation de nombreux "scandales de l'eau potable" imaginaires et déstabiliser encore plus la population. Quant aux communes et aux contribuables, ils devront supporter à ce titre des coûts de travaux d'assainissement aussi inutiles que coûteux.

19.430 lv. pa. « Pesticides aux effets nuisibles avérés. Protection systématique de l'eau souterraine, potable, de rivière et de lac »

Au Conseil des Etats le 18 mars 2021

Recommandation : NON à l'initiative parlementaire 19.430

L'initiative parlementaire prend pour cible les substances actives des pesticides de synthèse. Démarche critique, puisque ce n'est pas le processus de fabrication qui détermine la toxicité d'une substance, mais la quantité mise en œuvre et le mode d'application. Les mesures de réduction des risques doivent être évaluées dans une optique intégrale, afin de ne pas déplacer les problèmes d'un domaine à un autre, par exemple de l'eau au sol. Par ailleurs, le plan d'action doit permettre de préserver la haute qualité des eaux suisses et d'obtenir ponctuellement les améliorations nécessaires. Les interdictions ne sont pas un instrument adéquat pour réduire les risques. La protection de l'eau peut être renforcée beaucoup plus efficacement grâce à des mesures ciblées et locales.

20.4579 Mo. « Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel »

Au Conseil des Etats le 18 mars 2021

Recommandation : NON à la motion 20.4579

Les exigences de la motion sont déjà largement satisfaites. Les produits phytosanitaires ne sont autorisés en Suisse que s'ils n'ont pas d'effets secondaires inacceptables pour l'homme, les animaux ou l'environnement. À la demande du fabricant, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) examine si les produits visés sont adaptés à un usage non professionnel. Pour cela, il évalue en priorité les risques pour la santé des utilisateurs et la facilité du dosage. Pour les loisirs, d'autres exigences sont également prises en compte, avec, par exemple, le recours à des modélisations spéciales. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour les produits phytosanitaires, l'OFAG a déjà publié une liste des produits pouvant être utilisés dans le domaine des loisirs.

18.308 lv. ct. « Glyphosate et principe de précaution »

18.319 lv. ct. « En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse »

Au Conseil national le 16 mars 2021

Recommandation : NON aux deux initiatives cantonales 18.308 et 18.319

Plus de 800 études scientifiques, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques (BfR), l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), ainsi que les autorités normatives nationales du monde entier présentent ce produit comme étant sans risque pour la santé humaine lorsqu'il est utilisé conformément aux prescriptions. De plus, un rapport du Conseil fédéral¹ confirme que le glyphosate n'est actuellement pas remplaçable dans la culture sans labour respectueuse du climat et dans les zones menacées par l'érosion.

Le **groupe d'industrie Agrar** réunit des spécialistes du domaine de la protection des plantes travaillant pour les entreprises BASF, Bayer, Leu+Gygax, Omya, Stähler et Syngenta. Il œuvre pour des solutions novatrices et favorables à l'environnement dans le domaine phytosanitaire.

¹ « Utilisation du glyphosate. Opportunité et modalités d'un plan de sortie progressive », rapport du Conseil fédéral, 2020.